

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

Sont présents Stéphane Ginévro , Valentine Rigaud, Raoul Teyssier , Annick Malbrain, Guy Vernet, Samuel Morin, Elodie Coudéne, Martine Duffaud , Thierry Dufau

Absent : Matthieu Coquerel

Secrétaire de séance Martine Duffaud.

Approbation du compte rendu du conseil du 10 janvier

Autorisation donnée au maire pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018. Le maire peut dépenser en investissement jusqu'à 25% du montant des investissements prévus au budget 2017 et ceci jusqu'à ce qu'intervienne le vote du budget 2018.

Il reste à payer pour 2017, les publications et les actes administratifs pour les servitudes des pistes DFCl et à encaisser les subventions correspondantes, il restera à charge de la commune environ 2000€.

De même l'adressage prévu en 2017, a pris du retard et ne sera payé qu'en 2018, environ 5000€

Recettes prévues en 2017 attendues en 2018 : la réserve parlementaire (10 000 €) accordée pour l'agrandissement du fournil et les taxes d'ordures ménagères des locataires de la mairie.

Autorisations données au maire à l'unanimité.

PRIME POUR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Le maire propose l'instauration du RIFSEEP après saisine du comité technique du conseil de gestion de l'Ardèche.

Le conseil approuve à l'unanimité

TARIF DE L'EAU

Le tarif de 110€ pour la location du compteur ne change pas.

Le tarif de l'eau passera à 1€ le m² l'hiver et 2,10€ l'été , à partir de 2019.

Des travaux sont à faire : extension du réseau à partir du Ranchet jusqu'au-dessus du bourg avec anticipation pour le nouveau quartier.

Le conseil approuve l'idée de mettre une somme de côté chaque année pour renouveler les réseaux vétustes.

La mise en place d'un SPANC étant obligatoire (depuis 2012!!!) la commune a lancé un appel d'offre pour engager un prestataire, il faudra mettre au budget la somme nécessaire pour couvrir les 100 premiers contrôles qui devraient être effectués sur la commune cette année, ces contrôles étant ensuite facturés par la mairie aux propriétaires.

Le conseil approuve à l'unanimité

ÉTABLISSEMENT PAR LA COMMUNE D'UNE TAXE SUR LA PREMIERE VENTE DUN TERRAIN CONSTRUCTIBLE

Cette taxe s'appliquera sur le bénéfice réalisé entre le prix d'origine du terrain avant qu'il ne soit constructible et le prix de vente du terrain devenu constructible.

Approuvé par 6 voix pour et 2 abstentions

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé d'instaurer la taxe d'aménagement sur la commune, et d'appliquer le taux minimum 1 %, (taux applicable : 1 à 5%)

Cette taxe s'appliquera aux nouvelles constructions et aux nouveaux aménagements, son produit permettra à la commune d'aménager le village et le rendre plus agréable à vivre.

Approuvé à l'unanimité

PROJET 2018

Le SDEA sera sollicité pour son expertise technique, pour les travaux de l'église, la rénovation des appartements au-dessus de l'ancienne école et quelques autres projets .

Les projets avancés qui se feront en 2018 :

La sécurisation de l'escalier menant aux terrasses, pour un budget de 14 000€

Financement : appel aux dons, fondation du patrimoine, département (fond innovant en faveur du patrimoine ardéchois) 3500€ restant à la commune

Parking route d'accès et mur de soutènement du talus dans le parc au-dessus des garages.

La partie route a fait l'objet d'un devis, le conseil demande un autre devis pour comparaison . Le mur sera exécuté par l'école ELIPS dans le cadre de formation la commune s'est engagée sur 1000€

RÉNOVATION DES TOILETTES DE L'ANCIENNE ÉCOLE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Pour réaliser ces 2 projets un budget de 35 000€ est à prévoir , les travaux de la salle polyvalente étant plus importants avec la création d'un accès direct de la salle aux toilettes sans passer par l'extérieur, et celle d'un espace pour ranger les tables et les chaises. Les toilettes de la salle des associations pourraient être utilisées par les visiteurs du village.

APPARTEMENTS DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Ils sont vétustes et pour les louer il faut les rénover, la commune demandera un avis technique au SDEA pour créer un accès pertinent aux appartements.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Ces travaux sont largement subventionnés et les conditions de paiement de la part restant à charge de la commune sont intéressantes, néanmoins le budget est lourd, il serait bien de réaliser ces travaux en même temps que l'installation de la fibre qui doit arriver sur la commune en 2018, le conseil attend plus de précision sur l'arrivée de la fibre pour se prononcer sur l'enfouissement des lignes.

ECO QUARTIER

Plusieurs propriétaires sont d'accord pour vendre les terrains, nous sommes en attente de la décision de ceux qui hésitent encore.

PLUI

L'élaboration du PLUI est en cours , une première approche nous a été proposée par la com com , le conseil n'est pas d'accord sur ces propositions , elles ne sont pas en adéquation avec la réalité du terrain , nous tenterons d'organiser une réunion avec la responsable du PLUI et le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H50

Le prochain conseil se tiendra mercredi 7 mars à 18H30